



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur Mickael GILLOT**

Les terrains concernés sont situés à **6200 CHÂTELET, n°s 175 et 175A rue Longue et cadastrés Bouffioux division 4 section B n°s 208 H et 208 N**

Le projet consiste en la **régularisation du placement d'un enduit sur les façades à la place d'un bardage + placement d'auvent au-dessus de l'entrée**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

4. Matériaux

4.1.2. « L'utilisation est limitée à un matériau dominant pour les élévations d'un même volume choisi dans la liste reprise ci-après: d'autres matériaux peuvent être utilisés comme éléments secondaires (moins de 10 % de la surface des élévations: par exemple soubassements, encadrements, corniches, etc.)

Le bâtiment présente des élévations réalisées en partie en enduit et en partie en brique.

4.1.3.1.4. « cimentages et crépis lorsque la construction fait partie d'un ensemble de constructions présentant le même type de revêtement »

Le bâtiment ne fait pas partie d'un ensemble de bâtiments présentant des élévations en enduit.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/05/24 au 24/05/24 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 26 avril 2024

Le Directeur général,



Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH